

TGIRT-EIBJ Mistissini

UA 26-61 et 26-62

Procès-verbal de la

DIXIÈME RENCONTRE

Tenue le 6 février 2018, à la salle Emmett H. MacLeod Memorial de l'Édifice du
Conseil de la Nation Crie de Mistissini



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James

Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

APPROUVÉ LE : 24 JUILLET 2018

Table de GIRT de Mistissini

Présences aux rencontres du 6 février 2018

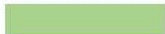


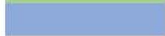
Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government


Délégué	Présence	Substitut	Présence
Richard Shecapio			
Denis Chiasson			
Jean-Pierre Boudreault	x	Frédéric Laliberté	
Julie Laberge		Sylvain Maltais	
Miriam Audrey Lessard Légaré (jusqu'à 12h30)	x		
Jean-Claude Villeneuve			
Mireille Gravel (jusqu'à 12h30)	x		
Robert D.White			
Pamela MacLoed		Hubert Petawabano	
Pierre Leblond			
Dion Michel			
Matthew Longchap	x		
Andrew Coon			
Marie-Eve Gosselin			
Mario Simard			
Marleen McKennen			
Conrad Mianscum		Ruth Gunner	
Amy Linton		Witney Blacksmith	
Candice Mettawashish			
Sam Petawabano		Mary Matoush	

Observateur, invité	Présence
Martin Filion (animateur)	x
Johanne Morasse	x
Serge Bergeron	x
Julien second	
Stéphane Ouellet	x
Dany Hogue, invité	x
Valérie Guindon, invitée	x

Confirmation de présence ou d'absence

Présence 

Présence par téléphone 

Absence 

TGIRT-EIBJ MISTISSINI

DIXIÈME RENCONTRE

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
1. Ouverture de la rencontre, tour de table	La rencontre débute à 10 h. L'animateur se présente et demande à chaque participant de se présenter également.	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour.	Sur proposition de M. Jean-Pierre Boudreault, dûment appuyé par M ^{me} Mireille Gravel, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 9 novembre 2017	Les participants présents à la rencontre du 9 novembre 2017 prennent quelques instants pour relire le procès-verbal. Il est demandé d'apporter quelques corrections dans les noms des participants : Dion Michel, Jean-Pierre Boudreault et Miriam Audrey Lessard Légaré. Au point 10, il est précisé que Mme Sophie Dallaire ne s'était pas engagée à faire une présentation, mais plutôt à transmettre l'information.	Sur proposition de M. Matthew Longchap, dûment appuyé par M ^{me} Miriam Audrey Lessard Légaré, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal avec les modifications demandées.
4. Correspondance	<p>Un tableau des VOIC pour les terres de catégorie II est présenté à titre d'information. L'observateur du Gouvernement de la Nation Crie explique le contexte relatif à ce tableau. Ce tableau a été développé par la table de GIRT mise en œuvre sur les terres de catégorie II. Ces éléments d'enjeux sont en cours d'élaboration et seront éventuellement ramenés à la table de GIRT de Mistissini. Les délégués seront alors invités à les intégrer à leur tableau des enjeux. En complément d'information, un délégué du groupe des BGA mentionne qu'il y a actuellement un moratoire à la demande des Cris, de retirer les peuplements mélangés de la planification de récolte. Cette disposition s'applique pour l'ensemble de la région. Le représentant du GNC précise que les Cris demandent l'application de cette disposition, dans l'attente qu'une stratégie soit élaborée et mise en œuvre. Cette disposition réfère à l'objectif « Conserve mixed and hardwood stands » de la grille des enjeux pour les terres de catégorie II.</p> <p>Un représentant du MFFP mentionne avoir transmis</p>	

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>une lettre à l'ancienne coordonnatrice des tables de GIRT, il y a quelques semaines, indiquant que les tables de GIRT ont jusqu'au 28 février pour soumettre leurs VOIC afin de pouvoir les intégrer pleinement dans les PAFI-T. Passé cette date, les VOIC pourront tout de même être pris en compte dans le cadre des PAFI-O.</p>	
<p>5. Enjeu du bois mort : cible de rétention de legs biologiques 2018-2023 (MFFP)</p>	<p>Le planificateur du MFFP précise le contexte de cette présentation. À la dernière rencontre, le MFFP a présenté certains de ses VOIC. La présentation sur l'enjeu du bois mort s'inscrit dans la suite des dernières présentations et a pour but d'amorcer une réflexion chez les délégués, en préparation des prochains PAFI-T. Le planificateur explique ce qu'est un leg biologique relativement à cet enjeu et mentionne quelques-unes des espèces fauniques et végétales qui en profitent. Il introduit la CRV comme une approche permettant de répondre à cet enjeu. Il décrit les différents types de CRV et indique l'intensité avec laquelle le MFFP compte appliquer cette approche.</p> <p>Les participants discutent à propos de la manière dont sont planifiées ces coupes et à propos des modalités opérationnelles. Les participants s'interrogent sur l'efficacité des bouquets par rapport aux îlots de plus grande envergure, notamment quant au risque de chablis plus grand dans le cas des premiers. La connectivité soulève également quelques discussions.</p> <p>Un délégué demande s'il est possible pour les maîtres de trappe de participer à la désignation des îlots sur les cartes, lors de la planification. Il y a le même questionnement du côté du groupe des gestionnaires des réserves fauniques. En réponse, le planificateur indique que cela peut se faire à l'étape des consultations. Les délégués demandent si les CRV sont indiquées dans les PAFI-O et si des demandes de rajustement ponctuels pourront être adressées. Les représentants du MFFP indiquent que ce sera difficile à ce niveau de planification. Ils apparaîtront dans les PRAN, mais ces plans ne sont pas présentés à la table de GIRT. Les représentants du MFFP se disent tout de même disposés à soumettre les blocs de CRV à la table de GIRT pour</p>	

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>que les délégués puissent demander des harmonisations s'il y a lieu.</p> <p>Pour plus d'information sur l'enjeu du bois mort, les participants peuvent consulter les références indiquées à la fin de la présentation.</p>	
<p>6. Présentation des infrastructures (cartes chemin à maintenir et à développer) (MFFP)</p>	<p>Le planificateur du MFFP indique que ce point est également en lien avec le PAFI-T. Il précise que les chemins à développer soumis dans le cadre de cette rencontre concernent les travaux des cinq prochaines années.</p> <p>L'animateur demande si la table de GIRT est consultée ou seulement informée sur ces chemins. Le planificateur indique que la table de GIRT est surtout informée, mais que ces chemins feront l'objet de consultations publiques.</p> <p>L'animateur rappelle qu'il y a un comité technique actuellement à l'œuvre, relativement à la priorisation d'un ensemble de chemins multiressources. Il demande s'il y a eu prise en compte de ces travaux dans la désignation des chemins faisant l'objet de ce point. Le chef de l'unité de gestion indique qu'il ne s'agit pas nécessairement du même type de chemins dans les deux cas et que les enjeux ne sont pas les mêmes, notamment la fermeture de chemins. Selon lui, un plan de gestion des chemins est davantage un moyen pour répondre à un enjeu. Également, il y aurait lieu de préciser les besoins pour l'ensemble des utilisateurs.</p> <p>Une déléguée demande si les cartes des infrastructures et chemins principaux présentent des chemins déjà existants ou de nouveaux chemins à construire. Le planificateur précise qu'il s'agit de chemins existants à 90 %. Un autre délégué apporte certaines précisions quant à certains chemins présentés sur les cartes. Lorsque le PAFI-T sera soumis aux consultations publiques, ces chemins s'y retrouveront. Entre temps si les délégués ont des commentaires sur ces chemins, le MFFP en tiendra compte.</p>	
<p>7. Suivi des enjeux</p>	<p>L'animateur introduit le nouveau tableau des enjeux et explique les modifications apportées entre l'ancien tableau et le nouveau. Le nouveau tableau ne regroupe que des enjeux qui ont été développés</p>	<p>L'animateur mettra le tableau des enjeux à jour et le transmettra aux délégués présents à la rencontre, pour validation.</p>

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>directement à la table de GIRT. Les éléments qu'on y retrouve proviennent de l'ancien tableau des VOIC et des comptes-rendus. Les éléments dans les cases en blanc sont considérés par l'animateur comme ayant été repris textuellement et remis dans les mêmes catégories qu'à partir de l'ancien tableau. Les éléments dans les cases jaunes sont des reformulations suggérées par l'animateur ou un classement différent de l'ancien tableau. L'animateur s'est fié à la colonne de l'ancien tableau intitulé « Retenu par la table de GIRT » pour reprendre ou non les différents enjeux et objectifs qu'on y trouvait. L'animateur soumet le tableau initial pour validation. L'animateur souhaite que le tableau puisse être adopté dans sa forme initiale, lors de la prochaine rencontre. Par la suite, le tableau demeurera actif et sera rapporté à chaque rencontre de manière statutaire et les délégués pourront ajouter, modifier ou retirer des éléments.</p> <p>Un observateur demande qu'on revoie chacun des éléments du tableau. L'animateur aborde donc le premier enjeu, à savoir la compétitivité de l'industrie forestière en région. Un observateur indique que cet enjeu n'aboutira pas à une VOIC, que c'est déjà dans la mission du MFFP que de promouvoir la rentabilité des usines et que l'industrie ne tenait pas à ce que cet enjeu soit maintenu comme un enjeu de la table de GIRT. L'animateur souligne que bien qu'un enjeu n'aboutisse pas à une VOIC, cela ne justifie pas pour autant qu'on ne s'en occupe pas. D'ailleurs, il y a une colonne dans le tableau pour préciser les objectifs qui seront traduits en VOIC.</p> <p>Un représentant des BGA rappelle qu'il souhaite que la rentabilité de son usine soit prise en compte dans le cadre des travaux de la table de GIRT, ce pour quoi les délégués de ce groupe ont soulevé cet enjeu lors d'une rencontre précédente. L'animateur demande au représentant des BGA si sa préoccupation initiale et l'enjeu que les BGA ont soulevé sont toujours d'actualité. L'enjeu et l'objectif indiqués dans le tableau reflètent bien ce que les BGA ont soulevé précédemment. Les moyens indiqués, toutefois, sont discutables. Après discussions, en synthèse, l'animateur propose de</p>	<p>Adoption du tableau des enjeux dans sa forme initiale à prévoir, lors de la prochaine rencontre de la table de GIRT.</p>

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>retirer le deuxième moyen indiqué dans le tableau, celui concernant les VNR. En réponse, le représentant des BGA dit ne plus comprendre la portée de la table de GIRT. Il précise néanmoins son attente à savoir que les travaux de la table de GIRT ne viennent pas compromettre le maintien des approvisionnements aux usines. L'animateur propose de s'entendre sur une formulation préliminaire et d'y revenir à une rencontre ultérieure, le temps d'y réfléchir.</p> <p>Pour des raisons de disponibilités de certains membres, l'animateur propose d'aborder l'enjeu concernant l'encadrement visuel. Une déléguée souligne que cet enjeu rejoint des préoccupations importantes pour eux, mais se questionne à savoir ce que la table de GIRT peut faire par rapport à cet enjeu. Les observateurs du MFFP expliquent ce qu'ils peuvent prendre en compte dans le cadre des activités d'aménagement forestier planifiées, lesquels pourraient faire l'objet d'un VOIC. Bien que certains éléments aient été entérinés par le MFFP, un observateur du MFFP exprime une préoccupation à savoir quand il peut en tenir compte, en lien avec le degré d'élaboration de l'enjeu.</p> <p>La rencontre est ajournée peu avant 12 h 30 pour le dîner. Mesdames Mireille Gravel et Miriam Audrey Lessard Légaré quittent la rencontre pour le reste de la journée.</p> <p>La rencontre reprend à 13 h 15.</p> <p>Pour clore les discussions sur le premier enjeu, l'animateur demande si l'objectif concernant les VNR doit être retiré. Le représentant des BGA souhaite le maintenir.</p> <p>L'enjeu suivant concerne l'encadrement visuel. Les observateurs du MFFP indiquent qu'en l'absence d'un porteur, un enjeu qui en dépendait devrait être retiré, ce que l'animateur ne partage pas. Tout dépend si le porteur est parvenu à partager l'enjeu avec les autres délégués jusqu'à un point où l'enjeu soumis initialement par un seul groupe est devenu un enjeu de la table de GIRT. Bien entendu, il revient au délégué qui soulève un enjeu de l'expliquer et de participer à son élaboration. Concernant l'encadrement visuel, les représentants de Nibiischii</p>	<p>Demander à la déléguée du groupe des gestionnaires de réserves fauniques de remettre les enjeux relatifs à l'encadrement visuel et à la qualité de l'eau dans leurs contextes d'élaboration. Rapporter cette mise en contexte à la prochaine rencontre de la table de GIRT.</p>

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>ont un rôle primordial à jouer. L'élaboration générale de l'enjeu peut se faire directement à la table de GIRT, mais le fin détail et le volet plus opérationnel devraient être traités en comité technique. Cet enjeu rejoint d'autres enjeux soulevés par Nibiischii, anciennement la SÉPAQ. Ce sont sensiblement les mêmes personnes qui participent aux comités sur la qualité de l'eau et qui participeraient au comité sur l'encadrement visuel. Vu le rapprochement sur plusieurs aspects relatifs aux deux enjeux, notamment de qui les a soulevés, un observateur du MFFP se questionne à savoir si l'on ne devrait pas en faire un seul et même enjeu, à savoir la qualité de pêche. Pas nécessairement, de l'avis d'autres membres. Les représentants du groupe des gestionnaires de réserves fauniques seront appelés à préciser ces éléments.</p> <p>L'enjeu sur la qualité de l'eau soulève un questionnement chez un observateur du MFFP, à savoir quel est le besoin réel derrière l'enjeu. Pour le moment, le besoin évoqué semble du domaine des perceptions et doit donc être précisé et appuyé avant que des solutions soient élaborées et mises de l'avant. Il estime que la prochaine étape consiste à poser un bon diagnostic, après quoi le besoin pourra être précisé ainsi que les moyens qui en découlent. Dans ce contexte, l'animateur demande si l'établissement d'une cartographie des lacs et des cours d'eau sensibles demeure pertinent à priori et si l'élaboration de modalités demeure pertinente malgré l'absence d'un diagnostic. Les observateurs du MFFP expriment leur accord avec le premier moyen, mais un certain malaise avec le deuxième. À l'issue d'un diagnostic, les moyens pourraient être différents.</p> <p>L'enjeu identifié comme la conservation des habitats fauniques est soumis par le groupe de travail conjoint et est actuellement en élaboration pour les terres de catégorie II.</p> <p>L'enjeu de l'accès au territoire a été alimenté par plusieurs utilisateurs. Des travaux ont déjà été amorcés dans le cadre d'un comité technique élargi et doivent être réactivés avant la prochaine rencontre. Encore une fois, un observateur du MFFP rappelle l'importance de préciser le besoin.</p>	<p>À la lumière de ce qui précède, vérifier si la table de GIRT souhaite mandater un comité technique pour développer l'enjeu sur l'encadrement visuel.</p> <p>Préciser le besoin à savoir « Minimiser les impacts causés par les opérations forestières (sédimentation, température de l'eau, frayères, sentiers utilisés) »</p> <p>Réactiver le comité technique sur la qualité de l'eau.</p> <p>Reprendre les travaux du comité technique en revenant sur les besoins réels au fondement de l'enjeu, revoir les moyens s'il y a lieu. Soumettre une carte des chemins préalablement identifiés,</p>

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	L'harmonisation des différents usages regroupe plusieurs besoins qui peuvent apparaître très déconnectés les uns des autres. L'animateur précise qu'il ne s'agit pas d'un enjeu « fourre-tout » pour autant. Un observateur du MFFP indique que la diffusion d'un calendrier des opérations est une action réglée, que les délégués ont exprimé le souhait de ne plus en discuter.	lors de la prochaine rencontre.
8. Règles de fonctionnement		
a. Heure et déroulement des rencontres	L'animateur demande aux participants si l'heure actuellement prévue pour le début des rencontres (10 h) leur convient toujours. Un délégué exprime sa préférence que les rencontres commencent plus tôt le matin ou en début d'après-midi. Les participants présents expriment leur préférence que les rencontres commencent à 13 h. L'animateur précise qu'il y aurait un dîner avant et vise l'objectif de durée de rencontres d'un maximum de 3 h 30.	Changer l'heure des rencontres pour 13 h. Un dîner sera prévu à compter de 12 h.
b. Inscription de points à l'ordre du jour et dépôt des documents	L'animateur demande aux participants de respecter le délai minimal de 10 jours ouvrables lorsqu'ils souhaitent inscrire un point à l'ordre du jour ou déposer des documents, surtout si cela implique de prendre une décision. Il rappelle que le rôle des délégués implique qu'ils puissent consulter leurs membres avant d'exprimer une prise de position lors d'une rencontre. Pour cela, ils ont besoin d'un délai raisonnable.	
9. Composition de la table	Les participants passent en revue la composition de la table et procèdent à certaines mises à jour. Des personnes sont suggérées en remplacement de certains délégués indiqués dans la composition qui n'ont plus la qualité pour occuper leurs sièges. Certains correctifs sont également apportés dans les doublons et l'orthographe des noms.	
10. Points d'information et demandes des délégués		
11. Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 16 h 30.	Sur proposition de M. Matthew Longchap, dûment appuyé par M. Jean-Pierre Boudreault, il est unanimement convenu de lever la rencontre.

ACRONYMES

BGA :	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
GNC :	Gouvernement de la Nation Crie
COMEV :	Comité d'évaluation (chargé d'examiner les renseignements préliminaires fournis par l'initiateur d'un projet situé dans le territoire régi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et situé au sud du 55e parallèle)
CRV :	Coupe à rétention variable
FHVC :	Forêt à haute valeur de conservation
GIRT :	Gestion intégrée des ressources et du territoire
GREIBJ :	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PAFI-T :	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PAFI-O :	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PFNL :	Produit forestier non ligneux
PRAN :	Programmation annuelle
PRAU :	Permis de récolte pour fins d'approvisionnement d'une usine
SÉPAQ :	Société des établissements de plein-air du Québec
TGIRT :	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
VNR :	Volumes non récoltés
VO :	Valeur, objectif
VOIC :	Valeur, objectif, indicateur, cible